

Saint-Valery-en-Caux

actu.fr du 14 septembre 2025

633 mots

« Je suis en colère » : une affaire de pédocriminalité hors-norme dans un collège, et un procès qui interroge

Une affaire de pédocriminelle va être jugée au tribunal de Rouen à partir de ce 16 septembre 2025. La mère d'une victime s'interroge : pourquoi les Assises n'ont pas été saisies?



Une vaste et sinistre affaire de pédophilie dont une partie des actes ont été commis au collège Jehan-le-Povremoyne va être jugée au tribunal de Rouen (Seine-Maritime) ces 16 et 17 septembre 2025.

Une sinistre et hors-norme affaire de pédocriminalité va être jugée au tribunal de Rouen (Seine-Maritime), ce mardi 16 et mercredi 17 septembre 2025. Mickaël*, 29 ans, est jugé pour une quarantaine de faits. Des complicités de viol, des agressions sexuelles, des corruptions de mineur... Un procès en correctionnel qui interroge la mère d'une victime. "Je suis en colère", explique-t-elle à 76actu.

Une correctionnalisation qui interroge

La liste est terriblement longue. Durant un laps de temps qui s'étend de 2018 à 2023, Mickaël aurait multiplié les agressions envers de jeunes victimes. Notamment au collège Jehan-le-Povremoyne de Saint-Valéry-en-Caux, pour lequel il était surveillant à l'internat. Au moment où il a été placé en garde à vue, 26 victimes, âgées de 11 à 15 ans, avaient été identifiées.

Ce 16 septembre, ce n'est pas moins de 40 parties civiles qui vont se présenter à l'audience dans ce qui s'annonce comme un procès éprouvant pour les familles.

À quelques heures du début de l'audience, Sandrine*, une mère dont le fils est l'une des victimes de Mickaël explique à 76actu que son fils « a peur de croiser le mis en cause à côté de chez nous. Cette affaire a eu un impact énorme sur notre famille. Je suis en colère, abasourdie... »

Et pour elle, ce jugement en correctionnelle pose un problème. « La juge d'instruction a opté pour un jugement en correctionnelle concernant les agressions qu'a subies mon fils, entre autres, et a requalifié les faits de 'complicité de viol commis sur un mineur de -15 ans à 'corruption de mineur' », dénonce-t-elle.

[Une enquête ouverte pour agressions sexuelles sur des collégiens à Saint-Valery-en-Caux](#)

« Le système judiciaire sait très bien que cela relève d'un crime et non d'un délit. Le mis en cause a forcé mon fils de 11 ans à violer son copain de chambre toute l'année la nuit et son copain à le violer durant toute l'année. Il est donc difficile d'accepter cette requalification et donc d'un jugement en correctionnelle. »

Le jeune homme qui a agressé une trentaine de jeunes victimes aurait-il dû être jugé par la cour criminelle ou par les Assises ? C'est l'une des questions qui sera abordée lors des débats.

« Obligation de traiter les dossiers rapidement peut-être ? Conséquences du manque de moyens dans la fonction publique ? », se demande Sandrine.

Des faits pourtant bien qualifiés de viols

L'avocat de Sandrine a d'ailleurs envoyé une lettre à la juge d'instruction pour comprendre le choix de cette dernière. Et de rappeler « qu'elle [Sandrine] considère que son fils a bien été vic-

time de pénétrations (fellations subies et effectuées) sans son consentement et que ces faits relèvent donc bien de la qualification juridique de viols sur mineurs de 15 ans. L'article 222-23 du Code pénal vise en effet sans distinctions ni conditions tout acte de pénétration dès lors qu'il est subi sans consentement ».

La mère de famille veut aussi soulever le rôle de l'Éducation Nationale dans cette affaire. Et assure qu'un procès aura également lieu contre le service public après celui du mois de septembre. Elle se demande aujourd'hui quel était le niveau d'information des différents personnels au collège Jehan-le-Povremoyne. « Il y a une omerta totale. Il était seul avec 40 enfants, comment c'est possible? » Une certitude, l'affaire ne sera pas terminée mercredi 17 septembre au soir.

*Tous les prénoms ont été modifiés

Suivez l'actualité de [Rouen](#) sur notre chaîne WhatsApp et sur notre compte TikTok